

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 209 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association La Petite Rockette (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association La Petite Rockette (11e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association La Petite Rockette, domiciliée 125, rue du Chemin Vert (11e).

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros (n° dossier 2016-07112) est attribuée à l'association La Petite Rockette (n° Simpa 59841) au titre de l'exercice 2016.

Article 3: La dépense d'un montant de 20.000 euros sera imputée le chapitre 65, rubrique 905, nature 6574, ligne VF55023, du budget de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO